



Syndicat international des peintres et métiers connexes Mémoire prébudgétaire de 2018

Résumé

Par l'entremise de son plan *Investir dans le Canada : le Plan d'infrastructure à long terme*, le gouvernement du Canada a réalisé des investissements d'importance historique dans la construction de nouvelles installations et la mise à jour des infrastructures existantes partout au pays. Beaucoup de ces investissements visent à améliorer la mobilité et l'habitabilité au Canada, ce qui permet aux Canadiens d'être plus productifs dans leurs lieux de travail et leurs collectivités. Une part importante de ce financement — 21,9 milliards de dollars — a été réservée aux infrastructures vertes, ce qui améliorera la compétitivité du Canada parmi ses homologues mondiaux qui s'efforcent de réduire leur empreinte environnementale. Le soutien de l'infrastructure verte libère également des capitaux que les gouvernements, les organisations et les entreprises pourront investir dans d'autres domaines, car le fait de rendre les bâtiments plus efficaces génère des économies financières et énergétiques.

En fin de compte, la qualité de l'infrastructure est fonction de celle de sa construction et de son entretien. Maintenant que ces investissements ont été budgétisés, il est important de les protéger en adoptant des mesures qui prolongent leur durée de vie. Ces investissements peuvent également être protégés en veillant à ce que les travaux soient effectués par des professionnels qualifiés et bien formés qui s'assurent que les choses sont faites correctement du premier coup.

Les peintres commerciaux et industriels soutiennent directement la durabilité de l'infrastructure grâce à l'application de revêtements protecteurs sur les principales structures indispensables pour prévenir la corrosion. Les vitriers améliorent l'efficacité des bâtiments en sélectionnant et en installant les systèmes de fenêtres écoénergétiques les plus avancés, réduisant finalement l'empreinte carbone de ces structures. Ces travailleurs qualifiés représentent une activité écologique en croissance qui peut contribuer à l'économie verte et à la réalisation des objectifs environnementaux du Canada.

Le Syndicat international des peintres et métiers connexes (SIPMC), qui représente plus de 100 000 hommes et femmes en Amérique du Nord travaillant dans les métiers de finition, est prêt à soutenir les investissements dans l'infrastructure du Canada et à mettre ses gens de métier qualifiés au travail.

Pour le budget de 2018, le SIPMC soumet respectueusement les quatre recommandations suivantes pour examen :

- 1) Travailler à l'échelle interministérielle pour adopter des exigences qui améliorent la longévité et la résilience des projets d'infrastructure fédéraux, en particulier en ce qui concerne l'application de revêtements protecteurs;
- 2) Travailler à l'échelle interministérielle pour reconnaître officiellement la norme NACE13/ACS 1 (ou l'équivalent) pour les applications de revêtement, et exiger que les travaux de peinture et de vitrage au niveau fédéral soient réalisés par des



travailleurs spécialisés qui ont obtenu la certification selon cette norme (ou un équivalent).

- 3) Soutenir les métiers verts comme la peinture et le vitrage en fournissant des ressources pour l'apprentissage dans un cadre syndical.
- 4) Travailler avec tous les ordres de gouvernement afin de s'assurer que les projets d'infrastructure fédéraux respectent et appliquent le ratio 1:1 compagnon/apprenti. Des ressources peuvent être nécessaires pour que cette application se concrétise.

Améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures grâce aux peintures et revêtements

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire un investissement substantiel, à long terme dans les infrastructures publiques. Au fur et à mesure que les décideurs déterminent les projets d'infrastructure qui seront réalisés, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures pour prolonger la durée de vie utile des investissements dans les infrastructures publiques.

En ce qui concerne les projets dans lesquels l'acier et le béton sont les principaux matériaux de construction, une attention particulière doit être accordée au principal coupable de la détérioration des infrastructures — la corrosion. L'expérience a montré que les dommages causés aux infrastructures par la corrosion peuvent coûter cher en matière de vies humaines, nuire à l'environnement et perturber l'activité économique.

Étude de cas : Les conséquences (et le coût) de la corrosion

Les bris de pipelines sont rares au Canada. Cependant, lorsqu'ils se produisent, ils peuvent avoir plusieurs causes, y compris les dommages à la construction, la suppression et les problèmes de joints. Or, d'après l'Office national de l'énergie, la principale cause de rupture des canalisations qu'ils réglementent est la corrosion. Selon une étude réalisée en 2016 par l'Association nationale des ingénieurs en corrosion internationale (NACE International), la principale autorité mondiale en matière de contrôle de la corrosion, le coût global de la corrosion est estimé à 3,13 trillions de dollars canadiens, soit l'équivalent de 3,4 % du PIB mondial. Le coût de la corrosion est estimé à 2,29 milliards de dollars canadiens au Canada seulement. En outre, NACE International a constaté qu'en utilisant les pratiques de contrôle de la corrosion disponibles, des économies pouvant atteindre 35 % du coût de la corrosion pourraient être réalisées, ce qui représente plus de 1 billion de dollars canadiens en économies globales.

Des mesures peuvent être prises pour lutter contre les effets dangereux de la corrosion sur les infrastructures. La principale parmi celles-ci est l'application de revêtements protecteurs à l'acier convenablement préparé et à d'autres substrats pour les protéger contre un environnement corrosif. Exiger ces types de revêtements dès le début des achats majeurs contribuera grandement à améliorer leur durée de vie et à prévenir les tragédies résultant de l'absence de traitement contre la corrosion.



Recommandation n° 1 : Que le ministère des Finances du Canada travaille à l'échelle interministérielle (y compris Services publics et Approvisionnement Canada et Infrastructure Canada) pour adopter des exigences qui améliorent la longévité et la résilience des projets d'infrastructure fédéraux, en particulier en ce qui concerne l'application des revêtements protecteurs.

Reconnaître officiellement la valeur des peintres et des vitriers certifiés et agréés

Le SIPMC est fier d'offrir des installations de pointe pour la formation des apprentis, le perfectionnement des compétences et la formation en santé et sécurité dans huit centres de formation à travers le Canada.

Nous croyons que les revêtements protecteurs doivent être correctement appliqués par des travailleurs qualifiés ayant reçu une formation et un agrément adéquats. L'embauche de travailleurs qualifiés et compétents pour réaliser ces projets garantit que ce travail est effectué correctement du premier coup.

Depuis plusieurs années, le SIPMC travaille en étroite collaboration avec l'Association nationale des ingénieurs en corrosion (ANIC) et la Society for Protective Coatings (SSPC) pour élaborer une norme industrielle mesurant la compétence tant dans la préparation de la surface que dans l'application des systèmes de prévention de la corrosion. Cette norme tierce — connue sous le nom de NACE13/ACS1 — concerne à la fois la qualité du travail et les compétences requises pour travailler avec succès dans l'industrie de la peinture et du revêtement.

En utilisant cette norme comme guide, l'ANIC et la SSPC ont mis au point une désignation connue sous le nom de Spécialiste de l'application de revêtement (SAR). La désignation SAR représente une avancée importante pour garantir que les personnes qui combattent la corrosion sur les lignes de front — nos membres — sont formées au plus haut niveau. Les travailleurs qui portent la désignation SAR doivent cumuler au moins 3 000 heures d'expérience dans la projection abrasive et la pulvérisation de revêtements industriels, puis passer un examen écrit complet et deux examens pratiques. Une fois qu'il obtient cet agrément, le spécialiste de l'application de revêtement sera spécialisé dans l'atténuation de la corrosion de l'acier et du béton utilisés dans, par exemple, les installations des services publics, les ponts, les pipelines et les navires marchands.

Étant donné que l'infrastructure est une priorité gouvernementale importante, le SIPMC a déployé de grands efforts pour exposer à la fois nos travailleurs et décideurs à cette norme tierce et à la formation approfondie requise par nos travailleurs pour assurer des résultats de qualité sur les projets d'infrastructure. Le gouvernement du Canada pourrait faire un grand pas en avant pour soutenir les métiers spécialisés en intégrant cette norme tierce dans le cahier des charges des soumissions sur les travaux d'infrastructures fédéraux et en exigeant que seuls les travailleurs qui possèdent la désignation de spécialiste de l'application de revêtement (ou un équivalent reconnu) travaillent sur ces projets.



Recommandation n° 2 : Travailler à l'échelle interministérielle pour faire reconnaître officiellement la norme NACE13/ACS 1 (ou l'équivalent) pour les applications de revêtement et exiger que les travaux de peinture et de vitrage sur les projets d'infrastructure fédéraux soient réalisés par des travailleurs agréés selon cette norme (ou l'équivalent).

Favoriser l'économie verte grâce à une formation donnée par les syndicats et un soutien à l'apprentissage

Le soutien à l'industrie de la peinture et du revêtement contribue à favoriser les emplois verts et l'économie verte. Le métier du vitrage est en croissance dans de nombreux pays européens en raison des avantages environnementaux et de l'efficacité énergétique associés aux systèmes de fenêtres à faible E. Nous estimons qu'il existe un potentiel égal pour faire croître cette industrie au Canada et aider le gouvernement canadien à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques.

Étude de cas : Devenir verts grâce au vitrage

Pour la Chambre des communes provisoire, un cadre métallique indépendant a été construit en acier canadien pour soutenir le toit de remplissage à triple vitrage. En plus d'être glacée pour assurer l'efficacité, la structure du toit et du plafond doit répondre aux exigences de l'atténuation du bruit des débats et de l'extérieur, du contrôle de la lumière et bénéficier d'un éclairage naturel sans nuire au fonctionnement des activités de la télévision.

Le soutien à la formation donnée par les syndicats peut aider notre industrie à répondre aux exigences de l'économie verte. Nous avons été très heureux de constater les progrès réalisés dans le soutien de la formation à l'apprentissage par les syndicats, ce qui aidera le SIPMC à fournir une main-d'œuvre formée pendant plusieurs années à venir. Nous espérons que ce soutien se poursuivra dans les années à venir.

Le SIPMC loue également les mesures prises par le gouvernement du Canada pour instaurer un ratio 1:1 de compagnon à apprenti, ce qui garantit aux jeunes apprentis les conseils pratiques dont ils ont besoin pour réussir réellement dans leur métier de choix. Notre expérience sur le terrain nous indique que si certains employeurs respectent cette nouvelle règle, ce n'est pas le cas dans l'ensemble. À cette fin, nous suggérons que le gouvernement fédéral travaille dans tous les ordres de gouvernement afin de s'assurer que, lorsque les fonds fédéraux ont été fournis, les employeurs se conforment à cette règle importante. Il convient de noter que des ressources peuvent être nécessaires pour en concrétiser l'application.

Recommandation n° 4 : Continuer à soutenir les métiers verts comme la peinture et le vitrage en fournissant des ressources pour l'apprentissage donné par les syndicats

Recommandation n° 5 : Travailler avec tous les ordres de gouvernement afin de s'assurer que les projets d'infrastructure fédéraux respectent et appliquent le ratio 1:1 compagnon/apprenti. Des ressources peuvent être nécessaires pour en concrétiser l'application.